

RAPPORT ANNUEL 2024-2025

Conseil d'établissement



Activité du service de garde

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2024-2025¹ du Conseil d'établissement (le « Conseil ») de l'École la Ruche et Dominique-Savio, qui fait état des activités et des différents travaux qui ont été réalisés au cours de l'année scolaire qui s'est achevée au mois de juin 2025.

D'emblée, soulignons la première année parmi nous de notre nouvelle directrice adjointe, madame Karine Boulet, laquelle a su rapidement mettre sa couleur au sein de l'école et du Conseil. D'ailleurs, c'est avec une grande joie que nous avons appris que Mme Boulet sera de retour dans notre école pour l'année 2025-2026.

En outre, rappelons que notre école a accueilli plusieurs groupes en provenance de l'école Clair Soleil, ce qui a nécessité de maximiser tout l'espace disponible dans les murs de l'école, voire « d'agrandir par l'intérieur », mais également de faire preuve d'adaptation et de résilience.

Cette année se veut une année de consolidation de certains changements débutés en 2023-2024, tels que l'accueil de nouvelles classes pour des élèves nécessitant une pédagogie et des apprentissages différenciés individualisés (**PADI**). Près de 2 ans après l'arrivée de ces classes, force est d'admettre que celles-ci font certainement de notre école un milieu plus inclusif et plus ouvert.

À l'inverse, cette année se veut aussi une année de changement, deux rencontres du Conseil ayant été monopolisées par l'avenir de l'anglais en 6^e année. Nous souhaitons de tout cœur que le modèle retenu pour l'année 2025-2026 serve l'intérêt de tous les élèves. Je tiens à saluer l'ouverture des enseignants de 6^e année et leur détermination à trouver un modèle d'anglais rassembleur et personnalisé aux besoins de nos élèves. Je vous invite à consulter le point 2.2 du présent rapport pour connaître les détails à ce sujet.

Après ma 3^{ème} année à titre de présidente du Conseil et ma 8^e à titre de membre, je suis reconnaissante d'avoir pu prendre part de manière active aux projets et aux réalisations de notre école. C'est un réel privilège de pouvoir ressentir l'énergie qui est déployée semaine après semaine pour nos enfants par le personnel et de voir toute la passion qui anime les personnes qui accompagnent nos enfants.

En conclusion de cette année marquée par des défis et des réalisations significatives, je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers les membres du Conseil pour leur engagement indéfectible et leur travail, leur intérêt envers les élèves de même que pour la qualité et la pertinence de leurs interventions.

En espérant vous rencontrer lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui aura lieu le 10 septembre prochain, je vous souhaite une bonne lecture!

Noémi Potvin, présidente

¹ Ce rapport, obligatoire en vertu de l'article 82 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre I-13.3), doit contenir les éléments prévus aux articles 3 et 4 du *Règlement sur les renseignements que doit contenir le rapport annuel d'un centre de services scolaires ou d'un conseil d'établissement* et être présenté selon le gabarit prescrit par l'article 5 de ce règlement.

Table des matières

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT..... 2

1. Présentation du conseil d'établissement 4

 1.1 Liste des membres du conseil d'établissement 4

2. Bilan des activités du conseil d'établissement..... 4

 2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement..... 4

 2.2 Anglais intensif 5

 2.3 Réalisations et bons coups 7

 2.4 Campagnes de financement pour revaloriser la cour d'école 7

 2.5 Activités réalisées et décisions prises 7

3. Résultats obtenus et conclusion 10

1. Présentation du conseil d'établissement

1.1 Liste des membres du conseil d'établissement

Membres de la direction

- Karine Boulet, directrice adjointe
- Marie-Claude Matte, directrice

*Les membres de la direction n'ont pas le droit de vote

Membres du personnel (mandats d'une durée d'un an)

- Julie Audet, enseignante
- Érika Avoine, psychoéducatrice (mandat partagé)
- Suzie Brassard, enseignante
- Julie Gingras, enseignante
- Sara-Judith Labbé, éducatrice au service de garde
- Amélie Larochelle, responsable du service de garde et éducatrice
- Vicky Lessard, orthopédagogue (mandat partagé)
- Olivier Pouliot, enseignant

Membres parents (la date indiquée réfère à la fin du mandat)

- Marjolaine Allard (juin 2026) ; Mme Allard est également représentante de l'école au Comité de parents du Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN)
- Brigitte Boucher, substitut (juin 2025)
- Suzanne Drejza, substitut (juin 2026)
- Myriam Lambert (juin 2026)
- Marie-Pier Lemelin (juin 2026)
- Valérie Lefebvre (juin 2025)
- Catherine Magny, vice-présidente (juin 2025)
- Audrey Morin (juin 2025)
- Noémi Potvin, présidente (juin 2025)

2. Bilan des activités du conseil d'établissement

2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

Le Conseil s'est réuni, lors de séances ordinaires, les 25 septembre et 11 décembre 2024 et les 13 mars, 23 avril et 28 mai 2025.

Une séance extraordinaire a également été tenue le 29 avril 2025 concernant la grille-matières en 6^e année pour l'année scolaire 2025-2026.

De manière générale, rappelons que le Conseil possède des rôles et des responsabilités variées. Certains aspects de la vie scolaire ne doivent qu'être portés à son information, le Conseil peut alors exprimer son avis. Toutefois, d'autres aspects doivent plutôt être approuvés ou adoptés par le Conseil.

Un tableau résumant les diverses tâches effectuées par le Conseil au cours de l'année 2024-2025 sera présenté au point 2.4. Nous présenterons d'abord certains éléments qui ont retenu plus particulièrement notre attention.

2.2 Anglais intensif

Pour l'année scolaire 2025-2026, l'anglais en 6^e année sera dispensé selon une formule permettant aux 4 groupes de 6^e année de vivre le quart de leur année scolaire en immersion. Les élèves de 6^e année qui seront dans la classe multiniveau de 5^e et 6^e année pourront, de leur côté, bénéficier d'une bonification du nombre de leur cours d'anglais. Voici l'historique des faits ayant mené à ce choix unanime des membres du Conseil.

- **Interdiction de la formule d'anglais intensif 5 mois/5 mois et nouvelle formule pour 2024-2025**

Au printemps 2024, le CSSDN a décidé de ne plus permettre aux écoles de son territoire de dispenser de l'anglais intensif au 3^e cycle du primaire selon la formule immersive « 5 mois en mathématiques et en français – 5 mois en anglais » (5 mois/5 mois)², ce qui causa un certain choc tant chez les parents que chez les membres du Conseil, mais surtout pour les enseignants qui évoluaient dans cette formule depuis de nombreuses années. Ainsi, la nouvelle formule d'anglais intensif qui a été approuvée en avril 2024 prévoyait une grille-matières en alternance de cycles anglais/français et mathématiques, pour les deux groupes concernés (sur un total de 4 ½ groupes).

- **Séance du 13 mars 2025**

Lors de la rencontre du Conseil s'étant tenue en mars 2025, deux enseignantes de 6^e année, Mme Anne-Marie Noël et Mme Anne-Catherine Pagé, sont venues dresser un bilan l'année 2024-2025 pour les deux groupes ayant bénéficié de l'anglais intensif, pour les deux groupes de 6^e année au régulier ainsi que pour le groupe de 5^e-6^e année. Essentiellement, les principaux points étaient les suivants :

- 96 élèves étaient « volontaires » pour faire partie des groupes d'anglais intensif, de sorte que 13 élèves ont dû être retranchés au moyen d'une pige;
- certains élèves ont fait partie de ces groupes, mais sans la motivation nécessaire pour suivre le rythme;
- du côté des classes régulières, les élèves ont une moyenne de 60% en mathématiques et en français ;
- on y retrouve principalement des élèves qui sont en difficulté d'apprentissage ou qui présentent des troubles de comportement ;
- la dynamique de classe est parfois explosive dû aux nombreux défis dans les classes ;
- en y ajoutant les élèves qui n'ont pas eu accès aux classes d'anglais intensif, on se retrouve avec des classes à deux vitesses.

Il fut alors nommé qu'il y aurait une seule proposition pour l'anglais en 6^e année pour l'année 2025-2026 applicable à tous les élèves et que cette proposition n'inclurait probablement pas d'anglais intensif.

- **Sondage de la présidente du Conseil**

Dans ce contexte, la présidente du Conseil a pris la décision d'aviser les parents de la situation afin que le processus décisionnel s'effectue en toute transparence, considérant que :

- l'école offrait la possibilité à des élèves de 6^e année d'effectuer leurs parcours scolaires selon une formule permettant l'apprentissage de l'anglais sous une forme intensive tout en conservant la possibilité pour d'autres de cheminer dans un parcours régulier depuis plus d'une décennie;
- beaucoup de parents ont l'impression que ces formules sont acquises;

² Selon le CSSDN, cette décision administrative permettrait ainsi de remplir plus facilement les obligations imposées par la *Loi sur l'instruction publique*.

- comme les ordres du jour des rencontres du Conseil ne sont pas transmis aux parents, il n’existait pas d’autre moyen de les aviser.

De plus, afin de permettre aux membres parents du Conseil de jouer leur rôle de représentants des parents et considérant l’importance de la question, un sondage sur l’anglais a donc été envoyé aux parents des élèves de la maternelle à la 5^e année.

- **Séance du 23 avril**

La proposition de l’équipe école pour l’anglais en 6^e année était de 2 cours supplémentaires d’anglais par rapport au programme québécois qui en prévoit 3, pour un total de 5 cours d’anglais par cycle de 10 jours, et ce, pour tous les élèves de 6^e année.

De nombreux échanges ont eu lieu entre les membres du Conseil. Soulignons la présence de près d’une soixantaine de parents lors de cette rencontre. D’ailleurs, à la suite des échanges entre les membres du Conseil concernant la proposition de l’équipe école, les parents ont pu s’exprimer pendant plus d’1h30. Les principaux constats étaient que l’anglais intensif était primordial pour les jeunes de notre école et que l’immersion en anglais était ce qui était généralement souhaité.

En somme, la proposition de bonification des cours d’anglais a été rejetée par une majorité des membres du Conseil. Une séance extraordinaire a donc été convoquée pour le 29 avril 2025 pour voter sur une nouvelle proposition.

- **Séance extraordinaire du 29 avril**

Lors de cette séance, l’équipe école a proposé deux modèles aux membres du CE.

- A : 4 groupes de 6^e année en anglais enrichi (formule d’immersion en anglais pour ¼ de l’année pour chacun de ces groupes et, pour le groupe de 5^e et 6^e année, une bonification des périodes d’anglais un total de 5 cours pour les élèves de 6^e uniquement) ;
- B : 2 groupes de 6^e année en intensif selon une formule non précisée, les 2 groupes de 6^e et celui de la classe de 5^e -6^e auraient eu, toutefois, 2 périodes d’option diverses (sport, robotique, anglais, etc) par cycle.

Les avantages et les inconvénients de chaque modèle ont été présentés lors de la séance.

Bien que le modèle B ressemble davantage au statu quo, l’école a toutefois précisé que les groupes, selon ce modèle, seraient formés par tirage et qu’aucun sondage d’intention ne serait envoyé aux parents pour savoir si leur enfant serait intéressé par l’anglais intensif ou non, et ce, en vue d’en venir à des groupes plus équilibrés.

Les membres du CE ont donc échangé sur les 2 modèles proposés pendant un bon moment. Puis, les parents ont pu à nouveau s’exprimer sur la situation. Notons que près d’une cinquantaine de parents étaient présents lors de la séance.

C’est donc dans ce contexte que le modèle A a été adopté à l’unanimité par les membres du CE.

- **Décision annuelle**

Rappelons en terminant que, comme à tous les ans, la formule d’anglais devra être approuvée de nouveau l’an prochain. Cette approbation a généralement lieu au printemps. Rappelons que les séances du Conseil sont publiques et que les personnes présentes ont le droit de s’y faire entendre, le tout évidemment en conservant un climat sain et respectueux.

2.3 Réalisations et bons coups

Bien qu'il soit impossible de réunir toutes les belles réalisations et les bons coups qui ont coloré notre école, nous souhaitons tout de même en souligner quelques-uns !

- **Nos élèves brillent au gala OsEntreprendre**

Bravo aux élèves de la classe Padi 2 et de la classe langage 3 ainsi que leurs éducatrices spécialisées, Mmes Josée Demers-Dumont et Josianne Lapointe qui, en plus d'avoir gagné le prix local, ont remporté, le Lauréat régional de la **catégorie Primaire adaptation scolaire** et le **Prix Coup de cœur régional Coopératif** au Gala régional OSEntreprendre de Chaudière-Appalache.

Leur projet entrepreneurial intitulé « *À la découverte des jeux avec les autres!* » a pour but d'organiser des activités différentes à l'heure du dîner pour côtoyer de nouveaux élèves et varier les jeux. L'objectif est de s'occuper au lieu de s'ennuyer. Bref, diversifier les intérêts et échanger tout en créant de nouveaux liens d'amitié.

- **La musique qui réchauffe les cœurs**

Toutes nos félicitations également à chorale de Dominique Savio qui, sous la direction de Mme Marie-Michèle Roberge, a ému les aînés de la résidence située près de l'école. Quelle belle initiative permettant de construire un pont entre les générations de notre quartier.

- **Journées « portes ouvertes » de la Ruche**

La Ruche a ouvert ses portes le 22 mai dernier à tous les parents ainsi qu'aux élèves de Tournesol et de Dominique Savio, qui ont pu venir s'imprégner de leur futur milieu scolaire. Les talents de nos élèves ont été exposés sous différentes formes. Mentionnons que la chorale de l'école nous a fait honneur de sa présence sous la direction de Mme Marie-Michèle.

- **Ski de fond**

L'école de la Ruche peut se vanter d'avoir accès à une activité hivernale peu commune pour une école, soit le ski de fond. Bravo à M. Olivier qui, année après année, se dévoue afin que cette activité puisse continuer d'être offerte à l'école de la Ruche.

2.4 Campagnes de financement pour revaloriser la cour d'école

Comme vous le savez probablement tous, le gouvernement du Québec a demandé aux centres de services scolaires et aux écoles de procéder à de nombreuses coupes budgétaires et diminutions de coûts. Dans ce contexte, le projet de valorisation de la cour d'école est malheureusement suspendu. Soyez assurés toutefois que les fonds amassés qui n'ont pas encore été dépensés sont conservés pour cet usage. Mentionnons d'ailleurs que le cabanon qui a été ajouté dans la cour facilite énormément la gestion de l'équipement récréatif et sportif qui est utilisé par les enfants, ce qui constitue déjà une nette amélioration au quotidien.

2.5 Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées et commentaires (Ex. : adopté, approuvée, consultation effectuée, etc.)
Pouvoirs généraux		
Photo scolaire	Septembre 2024	Il a été décidé de renouveler l'entente avec Photo Repensée pour l'an prochain. Toutefois, un rappel à la compagnie a été fait puisque la qualité des photos pour un groupe en particulier n'était pas au rendez-vous. Une attention particulière à ce fait devra être apportée en septembre 2025 au moment de réévaluer l'opportunité de poursuivre ou non avec la compagnie. Mentionnons que dans l'ensemble la grande qualité du travail effectué est généralement bonne et l'expérience est plaisante pour les enfants.
Activité parascolaire en anglais sur l'heure du midi	11 décembre 2024	Approbation de la proposition, sous réserve de quelques ajustements quant à la procédure d'attribution des places (priorité aux élèves de 6e année ne faisait pas partie des groupes d'anglais intensif, puis par ordre d'inscription.
Système de gestion des comportements	11 décembre 2024	Approbation de la proposition de l'école pour la gestion des comportements à l'intérieur et sur le territoire de l'école.
Règles de régie interne du Conseil	Septembre 2024	Approbation des Règles de régie interne qui visent le fonctionnement et l'organisation du Conseil. Outre la suppression de clauses redondantes, le montant maximal pour le taux horaire des frais de gardiennage est passé de 3\$ à 10\$.
Répartition de la tarification du service de garde	25 septembre 2024	Information transmise aux membres. Cette répartition est effectuée en tenant compte du temps de chaque période de service de garde (matin, midi et soir).

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées et commentaires (Ex. : adopté, approuvée, consultation effectuée, etc.)
Pouvoirs généraux		
Activités lors des journées pédagogiques 2025-2026	13 mars 2025	On tente d'offrir des activités qui ne dépasseront pas le budget de 36\$/élève.
Plan de lutte contre la violence et l'intimidation	28 mai 2025	Approbation
Programmation des journées pédagogiques et de la semaine de relâche 2026	11 décembre 2024	Approbation de la proposition du service de garde et des coûts y afférents.
Rentrée progressive au préscolaire 5 ans	28 mai 2025	Approbation de la proposition de l'équipe école.
Contributions financières maximales pouvant être exigées des parents	28 mai 2025	Approbation de la proposition de l'équipe-école qui est de maintenir les coûts comme l'an dernier, soit 100\$.
Liste de matériel didactique et de matériel périssable	28 mai 2025	Approbation de la proposition de l'équipe-école.
Règles de fonctionnement du service de garde et programme d'activités du service de garde	23 avril 2025 et 28 mai 2025	Adoption du programme d'activités du service de garde. Plusieurs règles se retrouvent dorénavant dans ce programme. Approbation des règles de fonctionnement du service de garde. Les changements apportés à la régie interne visent à donner suite à la nouvelle vision CSSDN qui prône l'uniformité des pratiques au sein des SDG de son territoire ainsi qu'à modifier les règles applicables aux réservations lors de la semaine de relâche.
Activités éducatives nécessitant un changement (hors horaire ou hors école)	25 septembre 2024	Approbation de la proposition de l'équipe école afin de permettre aux élèves de sortir de l'école dans un rayon de 2 km et approbation de certaines sorties nécessitant un déplacement en autobus.
Consultation sur les critères de sélection de la direction	13 mars 2025	Le CSSDN a changé sa façon de consulter les CE à propos des critères de sélection. Alors que lors des années précédentes, le CE devait transmettre une lettre, la consultation a eu lieu cette année sous la forme d'un sondage avec des critères à cocher. Le CE a choisi de cocher l'ensemble des critères proposés et a dénoncé cette nouvelle façon de procéder.

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées et commentaires (Ex. : adopté, approuvée, consultation effectuée, etc.)
Pouvoirs généraux		
Suivi budgétaire annuel 2024-2025 de l'établissement et budget prévisionnel pour l'année 2025-2026.	28 mai 2025	Adoption
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves	13 mars 2025	Chaque année, le conseil d'établissement doit déterminer d'un moyen de consultation auprès des élèves. À chaque 2 ans, le questionnaire sur la sécurité et la violence dans les écoles québécoises (SEVEQ) est présenté aux élèves, ce qui permet de dresser un portrait de la violence à l'école dans les établissements d'enseignement québécois. Une technicienne en éducation spécialisée est mandatée pour faire la présentation de cette consultation auprès de tous élèves de l'école. Il s'agit d'une plateforme où les élèves doivent répondre de façon électronique. Celle-ci est responsable de circuler dans chacune des classes, fait la lecture des questions et donne les explications nécessaires au besoin. Les résultats de ce sondage sont transmis l'année suivante et permettent de cibler les forces et les défis qui seront utilisés dans l'application du projet éducatif de notre école.
Approbation du temps alloué à chaque matière (grille-matières) et de spécialités 2025-2026. (Modalités d'application du régime pédagogique)	13 mars 2025 et 29 avril 2025	Adoption de la proposition de répartition du temps d'enseignement
Opération enfant Soleil : porte ton pyj	11 décembre 2024	Approbation de la tenue de cette activité qui a permis de ramasser au sein de l'École de la Ruche/Savio un montant de 3036\$ pour cet organisme qui touche nos cœurs.

3. Résultats obtenus et conclusion

L'ensemble des résultats obtenus ont été présentés au du point 2.4.

Par ailleurs, soulignons qu'un membre parent du Conseil doit normalement représenter l'école au niveau du Comité de parents du CSSDN, lequel regroupe l'ensemble des écoles primaires et secondaires du territoire et se réunit tous les premiers lundis du mois.

Après quelques années sans représentant, le Conseil peut remercier Mme Marjolaine Allard qui s'est proposée pour représenter l'école. Tout au long de l'année, Marjolaine a pu nous résumer ce qui était discuté lors des rencontres du comité et ainsi nous faire bénéficier de la vision d'ensemble du CSSDN sur certains sujets touchant l'ensemble du territoire.